

DÉVELOPPEMENT

ÉCONOMIE

INFRASTRUCTURES VERTES

Des propositions

pour fortifier l'avenir de nos régions

Février 2017



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



DÉVELOPPEMENT

BONIFICATION DES SOMMES ALLOUÉES POUR FAVORISER L'ACCÈS À INTERNET HAUTE VITESSE ET À LA COUVERTURE CELLULAIRE

Le 19 décembre dernier, le gouvernement du Québec a procédé au lancement du programme *Québec branché*, auquel la FQM a participé. Ce programme est doté d'un budget de 100 M \$ et vise à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situés en milieu rural, un service Internet haute vitesse de qualité et à coût comparable au service offert en milieu urbain. Nous saluons l'initiative, mais nous estimons que cette somme est insuffisante pour répondre aux besoins réels des régions isolées et débranchées. La FQM demande de mettre à la disposition des communautés 100 M \$ par année pendant 5 ans afin d'améliorer l'accès à Internet haute vitesse sur une grande partie du territoire.

La FQM demande également un allègement des critères ainsi que la prolongation du délai de dépôt des demandes actuellement fixé au 13 mars 2017.

PRÉVISIBILITÉ DES RESSOURCES ACCORDÉES AU TRANSPORT COLLECTIF EN RÉGION

Afin de permettre une meilleure prévisibilité aux organismes de transport collectif, la FQM demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de transformer le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) en un programme pluriannuel et non plus annuel.

Le calcul de la subvention versée en vertu du PADTC devrait aussi tenir compte des distances des transports effectués afin de ne pas discriminer les territoires ruraux au sein desquels les distances sont, en toute logique, plus longues que dans les territoires urbains.

La FQM est contre le plafonnement des surplus des organismes de transport collectif. Toutefois, ces surplus devraient être liés à un plan d'investissement ou de développement de services.



DÉVELOPPEMENT

BONIFICATION DES SOMMES ALLOUÉES AUX PROGRAMMES DE VOIRIE LOCALE

L'indexation du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local* est une revendication historique de la FQM, ce programme n'ayant jamais été indexé depuis sa mise en place en 1993 (date à laquelle le gouvernement du Québec a rétrocédé la gestion de la voirie locale aux municipalités). Le PAERRL était doté d'un budget de 79,3 M \$ en 2015-2016. La FQM souhaiterait qu'il soit indexé au minimum à 127,6 M \$ (indexation de 2 % par année, soit la moyenne de l'inflation depuis 1993).

Également, en 2015, le MTMDET a signifié aux municipalités que les travaux d'entretien hivernal n'étaient plus admissibles dans le PAERRL. Nous demandons au MTMDET de revenir sur sa décision ou de créer un programme de subvention spécifique pour l'entretien hivernal.

PÉRENNITÉ DES MÉDIAS LOCAUX

Les médias locaux sont à un moment charnière de leur existence. L'érosion de leurs sources de revenus et les coûts élevés reliés à la transition numérique mettent en danger plusieurs publications. Ce sont 146 journaux qui rejoignent chaque semaine 6 millions de Québécois.

Autant les propriétaires que les employés de ces médias demandent une intervention temporaire de l'État pour poursuivre le virage numérique.

Au nom de l'information régionale, des emplois dans nos communautés, et de l'occupation dynamique du territoire, la FQM appuie cette demande.



ÉCONOMIE

LA FQM DEMANDE À NOUVEAU QUE L'ENVELOPPE DE 100 M \$ DU FARR SOIT GÉRÉE PAR LES MRC

Le gouvernement du Québec a confié la responsabilité du développement économique local et régional aux MRC lorsqu'il a aboli les Conférences régionales des élus (CRÉ) et réduit le financement des Centres locaux de développement (CLD).

La FQM propose un modèle de gestion respectant les priorités régionales. Ce sont les MRC qui sont les mieux placées pour gérer le FARR avec les Tables des préfets et les conseils des MRC.

RELANCE DU PROGRAMME SUR LA BIOMASSE FORESTIÈRE RÉSIDUELLE

En novembre 2013 a été lancé le programme de biomasse forestière résiduelle doté d'une enveloppe de 50 M \$ d'ici 2020. Le programme avait pour but d'encourager la conversion de systèmes de chauffage dans les milieux industriel, commercial et institutionnel à la biomasse forestière. La forte demande et les objectifs de la Commission de révision permanente des programmes ont amené le ministère à suspendre ce programme en date du 1^{er} septembre 2014.

La FQM demande formellement la relance de ce programme.



ÉCONOMIE

GARANTIE DE PRÊT POUR LE SECTEUR FORESTIER

Le déclenchement du cinquième conflit sur le bois d'œuvre résineux entraînera inévitablement la levée d'une taxe à l'importation de la part des autorités américaines. D'aucuns s'attendent à une combinaison de droits compensateurs et antidumping de l'ordre de 25 %. Bien que toute l'industrie canadienne et les différents paliers gouvernementaux demeurent des plus confiants quant aux perspectives d'une autre victoire, la ponction fragilisera la poursuite des opérations à court terme et, à plus ou moins brève échéance, mettra en péril l'ensemble de la structure industrielle forestière du Québec.

Les sommes accumulées seront retournées aux industriels au terme du litige. Avant d'y parvenir, les scieurs québécois devront toutefois composer avec une marge déficitaire importante étalée sur une période trop longue. Le secteur forestier québécois bénéficierait d'un support financier de la part des gouvernements fédéral et provincial, qui pourrait prendre la forme de garanties de prêts, mécanisme par lequel les scieurs pourront financer une partie de leurs dépôts auprès des institutions financières à des taux acceptables pendant la durée des procédures légales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et à la Court of International Trade (CIT).

CRÉDIT D'IMPÔT À LA RÉNOVATION

Des crédits d'impôt à la rénovation sont des moyens efficaces de stimuler l'économie tout en ayant une incidence positive sur le plan énergétique ou environnemental. Différents crédits d'impôt à durée limitée ont été utilisés au cours des dernières années dans ce but.

Dans un but de stimulation économique de nos communautés, la FQM demande la mise en place d'un nouveau crédit d'impôt à la rénovation, ou de prolonger celui actuellement en place au-delà du 31 mars 2017 (Rénovert).

La FQM souhaite également que la mise à niveau des installations septiques pour les résidences isolées soit admissible à ce crédit d'impôt.



INFRASTRUCTURES VERTES

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE FEPTEU

Dans le cadre de son budget du 22 mars 2016, le gouvernement fédéral a confirmé son engagement d'ajouter 60 milliards \$ en infrastructure, portant son investissement total à 120 milliards \$ sur dix ans. Ces nouveaux fonds seront répartis en deux phases, dont une première de 11,9 milliards \$ sur cinq ans.

Cette première phase incluait la création du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) duquel le Québec a reçu 363,8 millions \$ de dollars du gouvernement fédéral.

Aux sommes fédérales de 363,8 millions \$ du FEPTEU se sont ajoutés 300 millions \$ du gouvernement du Québec afin de constituer une enveloppe d'aide globale de 663,8 millions \$.

Le FEPTEU comprenait deux volets :

- ▶ **Volet 1** : renouvellement de conduites d'eau
- ▶ **Volet 2** : infrastructures d'eau

La période de réception des demandes a été lancée le 2 septembre, mais suspendue le 23 septembre en raison de leur nombre trop élevé (la date limite initiale avait été fixée au 30 novembre).

Conséquemment, plusieurs municipalités verront leurs projets remis à plus tard ou refusés. La FQM a demandé au ministre Martin Coiteux de travailler dès aujourd'hui à la mise sur pied d'un deuxième programme dans le cadre du FEPTEU.

Dans le but de protéger des dépenses déjà engagées par certaines municipalités, la FQM demande que la date du début d'admissibilité de ce deuxième programme soit le 1^{er} avril 2016.

La FQM souhaite que l'argent pour le deuxième programme soit disponible dans le prochain budget du gouvernement du Québec, ce qui enverrait un message positif au gouvernement fédéral.



INFRASTRUCTURES VERTES

FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS

Doté d'une enveloppe de 354 M \$, le FPC visait à l'origine le maintien des infrastructures d'eau. Grâce aux pressions de la FQM, les municipalités peuvent maintenant financer des infrastructures sportives, culturelles et touristiques à même le FPC.

Le Fonds vise les communautés de moins de 100 000 habitants. La FQM rappelle que les fonds finançant les infrastructures, même s'ils portent la mention «ruraux », ne visent pas exclusivement les régions rurales. Le meilleur exemple est le Fonds d'infrastructures municipales rurales (FIMR) où les municipalités de plus de 10 000 personnes ont reçu près de 40 % des sommes.

Les fonds fédéraux établissent la limite à 100 000 habitants, ce qui ne correspond pas à la définition de communauté rurale recommandée par Statistique Canada qui définit plutôt le milieu rural comme étant «à l'extérieur des centres de 10 000 personnes et plus ».

La FQM demande la redéfinition du critère «petites communautés» de 100 000 à 10 000 habitants ou, du moins, qu'une partie de l'enveloppe soit destinée aux municipalités de moins de 10 000 habitants.

MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES POUR LES RÉSIDENCES ISOLÉES

Environ 800 000 résidences ne sont actuellement pas reliées à un réseau d'égout. Le Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA) avait fourni 3 millions \$ à 48 MRC pour des mesures d'inventaire de classification ainsi que des plans correcteurs pour prévenir la prolifération d'algues bleu-vert. Malgré ce programme, les installations de nombreuses résidences isolées ne sont toujours pas aux normes. Le gouvernement provincial devrait offrir un soutien en ciblant particulièrement les zones à risques. Les MRC, en échange, feraient un inventaire des principales zones à risque sur leur territoire.



INFRASTRUCTURES VERTES

BARRAGES ANTHROPIQUES

Il y a, au Québec, plus de 4 000 barrages anthropiques de propriété privée et près de 1 000 qui sont de propriété municipale. Plusieurs de ces barrages doivent subir des travaux au cours des prochaines années afin d'en préserver l'intégrité. Actuellement, les études ou travaux sur les barrages de propriété municipale ne peuvent être financés que par le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et ne sont pas admissibles au Programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM) ou à un programme particulier.

De même, plusieurs propriétaires privés de barrages ne seront pas en mesure de défrayer les coûts associés à l'entretien et à la pérennité de leurs infrastructures.

La FQM demande de rendre admissibles au PIQM les travaux sur les barrages anthropiques de propriété municipale.

ÉTUDES DE VULNÉRABILITÉ SUR LES SOURCES D'EAU POTABLE

Le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) entré en vigueur en août 2014 exige des municipalités qui prélèvent de l'eau potable pour consommation, la réalisation d'une étude de vulnérabilité sur les sources d'eau potable. Ces études doivent être réalisées d'ici avril 2021 selon le règlement.

Lors de l'adoption de ce règlement, le MDDELCC a indiqué qu'il « prévoit la création d'un programme de soutien aux municipalités pour l'évaluation de la vulnérabilité de leurs sources d'alimentation en eau potable, qui comprendrait un volet spécifique de compensation à l'intention des producteurs agricoles qui subissent des pertes de revenus à caractère récurrent en raison des mesures de protection d'une source d'eau potable municipale prévues par le RPEP. Ce volet permettrait aux municipalités de compenser les pertes de rendement agricole découlant de telles mesures. » (source : site Internet du MDDELCC)

La FQM demande que le gouvernement du Québec respecte cet engagement.